



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 2 août 2016, à 19 h 30, au 145, rue Gingras, à la salle communautaire Le Bivouac, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant le lot numéro 5 447 518, correspondant au 5992, route de Fossambault, et le lot au sud-est portant le numéro 5 447 519.

La dérogation vise à modifier la superficie des lots afin d'éliminer l'empiètement des aménagements du terrain du lot numéro 5 447 518 sur le lot 5 447 519. Le nouveau lot numéro 5 447 518 aura une dimension de 3 154,2 mètres carrés au lieu de 3 000 mètres carrés et le lot numéro 5 447 519 aura une superficie de 4 000,2 mètres carrés au lieu de 4 154,4 mètres carrés alors que la norme minimale dans la zone 81-BA est de 6 000 mètres carrés. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 1.6 du Règlement de lotissement numéro 2007-01-9150 et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 12^e jour de juillet 2016.

Jacques Arsenault
Greffier